

**PERCEPTION, STATUT ET RÔLE DE LA TRADUCTION EN  
MILIEU INSTITUTIONNEL EN ALGÉRIE :  
ENJEUX ET PERSPECTIVES**

**PERCEPTIONS, STATUS, AND OF TRANSLATION IN THE  
INSTITUTIONAL ENVIRONMENT IN ALGERIA: ISSUES AND  
PERSPECTIVES**

**Sofiane ASSIAKH**

assiakh\_sofiane@univ-jijel.dz

*Faculté des lettres et langues, département de littérature et de langue  
française. Université Mohammed Seddik Benyahia, Jijel, 18000, Algérie.*

**Résumé**

Seront présentés dans le présent article les résultats d'une recherche sociolinguistique menée dans le cadre d'une réflexion sur la perception, le statut et le rôle de la traduction dans l'administration algérienne. Le titre ainsi formulé promet de passer en revue l'emploi des traductions en milieu institutionnel, de mettre en évidence la perception des usagers quant à cette pratique et d'explorer son rôle dans l'acquisition des langues étrangères, en l'occurrence la langue française.

**Mots-clés :** sociolinguistique, traduction, administration,  
acquisition, français langue étrangère

**Abstract**

This article reports the findings of a sociolinguistic study implemented to explore the perception, status, and role of translation in the Algerian administration. Being so formulated, the title outlines that the study looks at translations in the Algerian administration, spotlights the attitudes of its users, and explores its role in foreign language learning, namely, learning French as a foreign language.

**Keywords:** Sociolinguistics, translation, administration, learning, French as a foreign language

En Algérie, la situation linguistique au sein des administrations a bien changé depuis quelques décennies. Alors que la langue française constituait un principal outil de travail il y a encore quelque temps, la politique linguistique adoptée par l'Etat algérien dernièrement a relativement modifié la donne. Les documents émanant des différentes institutions sont désormais rédigés en arabe et traduits dans les autres langues, en particulier la langue française. Le décret n° 64-147 de 1964<sup>1</sup> (portant sur l'arabisation de l'administration) reconnaît ainsi l'arabe comme langue de rédaction des lois et des règlements avec une édition en langue française.

Au cœur de cette situation, l'administration constitue un environnement de travail diglossique où l'arabe standard et le français sont les principaux outils de travail. La traduction devient ainsi un support intermédiaire lorsqu'il s'agit d'atteindre le citoyen et de favoriser l'échange avec lui. Surtout quand il s'agit d'un milieu où l'usage de la langue maternelle de locuteurs est souvent réservé aux situations informelles de la vie quotidienne (l'arabe dialectal et les parlers amazighs<sup>2</sup>). La traduction à ce niveau pourrait même gérer le bi/plurilinguisme dans l'espace public, en l'occurrence l'administration. Cette situation soulève des questions importantes quant au statut de la traduction dans l'imaginaire des Algériens, son utilité et son rôle dans l'acquisition des langues étrangères chez ces derniers.

---

<sup>1</sup> [Le décret n° 64-147 du 28 mai 1964 relatif à l'exécution des lois et règlements](#)

<sup>2</sup> De Tamazight qui veut dire la langue berbère, langue des autochtones en Afrique du Nord, reconnue officiellement en Algérie comme langue nationale depuis 2002 et officielle à partir de 2016.

Dans ce sillage, nous avons décidé de contribuer à ce sujet en développant une réflexion, sans hypothèses préalables, sur la perception, le statut et le rôle des traductions déployées en milieu administratif en Algérie. S'appuyant ainsi sur une préenquête sur terrain et un questionnaire, il s'agira dans cet article de mettre en lumière les représentations des locuteurs algériens quant à cette pratique linguistique et son utilité dans leur vécu quotidien. Il sera également question de relater le rôle de la traduction dans le développement de leurs compétences langagières en langues étrangères, en l'occurrence le français. Outre ces points, Cet article fournira l'amorce d'une réflexion, et peut-être, des recommandations pour la promotion de la traduction dans la politique linguistique adoptée en Algérie.

### **1. BREF APERÇU RETROSPECTIF DU FRANÇAIS EN ALGERIE**

D'un point de vue sociolinguistique, la présence de la langue française en Algérie remonte à la colonisation française (1830-1962). Au cours de cette période, un processus de francisation a été mis en vigueur visant à supplanter les langues locales : l'arabe standard<sup>3</sup>/ dialectal et les parlers amazighs. En effet, durant cette époque, l'Algérie a été principalement administrée en langue française (GRANDGUILLAUME, 2006). Cette dernière a fini ainsi par envahir le champ des pratiques langagières de la société algérienne pour constituer, par imposition, la langue de l'administration, de l'école, de l'économie, ...etc. et par conséquent, la langue officielle de l'Algérie.

Lors de son accession à l'indépendance en 1962, l'Algérie a opté à son tour pour un processus d'arabisation afin de restaurer le statut de la langue arabe et d'éradiquer la langue française de son paysage linguistique. La réforme du système linguistique était le premier pas pour l'incarnation de ce projet. Une réforme

---

<sup>3</sup> Dit aussi littéral ou moderne.

qui s'était traduite, selon GRANDGUILLAUME G. (2006), par la réintégration progressive de la langue arabe dans l'enseignement, puis dans l'administration et les autres secteurs d'activité. Un projet à travers lequel le gouvernement algérien<sup>4</sup> estimait fortement réaliser la «*face culturelle de l'indépendance*» (Ibid.) et retrouver une identité dite algérienne.

Nonobstant, grâce au poids éminent qu'elle exerçait et qu'elle exerce encore au sein de la société algérienne, la langue française a pu faire face à toute tentative de défrancisation de la part du Gouvernement algérien (Ibid.). L'impact de la domination linguistique coloniale a assigné à cette langue un statut de prestige après l'indépendance, incarné entre autres à travers son omniprésence dans tous les secteurs d'activités et toutes les institutions (SEBAA, 2002 ; TALEB-IBRAHIMI, 1995), notamment dans le secteur de l'administration :

*[...] au lendemain de l'indépendance, l'administration publique du pays était restée totalement francisée. Les 22 000 fonctionnaires algériens formés par la France constituaient une redoutable force de résistance à l'arabisation, mais le régime algérien ne pouvait pas se passer de ses fonctionnaires. Il a donc fallu composer avec ces derniers et procéder par étapes, car les fonctionnaires tendaient à s'opposer à la transformation de l'administration coloniale en celle d'un État arabo-musulman.* GRANDGUILLAUME G.<sup>5</sup>

Ce bref aperçu rétrospectif de la situation linguistique en Algérie témoigne de la pluralité des langues en usage dans la vie quotidienne des Algériens et de l'ampleur de leur brassage au

---

<sup>4</sup> Le gouvernement de A. BEN BELLA et celui de H. BOUMEDIENNE notamment.

<sup>5</sup> GRANDGUILLAUME, G., « La politique linguistique d'arabisation », in L'aménagement linguistique dans le monde. URL : [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-3Politique\\_ling.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-3Politique_ling.htm) Consulté le 27/12/2021.

sein des institutions. Un brassage qui se manifeste à travers différents phénomènes langagiers, entre autres : la traduction.

## **2. CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES : LA TRADUCTION EN ALGERIE**

Plongée depuis son indépendance en 1962 dans un dualisme linguistique conflictuel, l'Algérie a une longue tradition de traduction, nourrie par la cohabitation de plusieurs langues à statuts officiel et officieux, particulièrement l'arabe, le français et récemment le tamazight. Cette discipline, qui consiste à transposer un texte d'une langue à une autre, joue un rôle incontournable dans le fonctionnement des institutions, en l'occurrence l'administration. Celle-ci constitue ainsi le domaine professionnel où la langue française semble occuper un statut quasiment officiel, illustré à travers son statut attelé en tandem à celui de l'arabe dans les différents écrits administratifs (documents, imprimés, procès-verbaux, quittances, enseignes, formulaires, etc.). Au cœur de cette situation, la traduction constitue un moyen de répondre aux besoins des différentes tranches de la société algérienne lorsqu'il s'agit des langues en usage en milieu institutionnel, en particulier l'arabe standard et le français.

Il y a lieu de souligner que cet article ne constitue nullement une réflexion sur la traduction dans les institutions et son aspect pratique. Il relate plutôt son statut dans l'imaginaire linguistique des Algériens et son rôle dans le développement de la compétence bi/plurilingue de ces derniers. Pour ce faire, nous avons choisi l'administration comme milieu institutionnel multilingue<sup>6</sup> où des langues comme l'arabe, le tamazight et le français sont souvent en situation de cohabitation. Ainsi, nous

---

<sup>6</sup> Nous rejoignons ici la conception selon laquelle le plurilinguisme serait la capacité d'une personne à utiliser plus d'une langue le multilinguisme la présence de plusieurs langues dans un territoire, Etat, etc. (Cavalli *et al.*, 2009 : 04).

nous focaliserons dans la suite de cette contribution sur la notion de "*traduction institutionnelle*" ou "*officielle*", définie comme étant une traduction qui :

*[...] se fait entre langues légiférées dans une entité politique (État, région, ville ou organisation internationale) constituée légalement. De plus, le terme pourrait s'appliquer aux types de textes (légaux ou administratifs, p. ex.) identifiés dans la législation sur les langues officielles. (LANE-MERCIER G. et Al, 2014 : 472).*

De nos jours, cette notion n'est abordée que lorsqu'il s'agit principalement des organisations à caractère supranational à l'instar de l'Union Européenne avec aujourd'hui vingt-quatre langues officielles<sup>7</sup>. Elle est également déployée lorsqu'il s'agit d'États dont le plurilinguisme est officiellement inscrit dans leurs politiques linguistiques à l'instar du Canada et de la Belgique (LANE-MERCIER G. et Al, 2014 :471).

### **3. PROBLEMATIQUE**

Actuellement en Algérie, le jargon administratif relatif aux noms des établissements, des documents, des services, etc. est employé soit en arabe ou en français, et jamais en tamazight. Les hauts responsables, les directeurs, les sous-directeurs, les présidents des conseils d'administration, les chefs de bureaux, les agents d'exécution les chefs de services, les employés de bureaux ou les chefs de sections sont souvent francophones (les hauts responsables) ou de bons bilingues (voir à ce sujet GAHMIA A. : 2015). Il en est de même avec les citoyens qui n'hésitent pas à recourir particulièrement à la langue française comme moyens de communication, surtout quand il s'agit de l'administration. La traduction à ce niveau devient une condition

---

<sup>7</sup> Dans le cas de cette organisation, le multilinguisme constitue une loi fondatrice inscrite dans règlement n°1 du Conseil de la CEE, 6 octobre 1958 (FONTENELLE T., 2016 : 53)

nécessaire afin de faire face aux impératifs de l'administration. Elle pourrait ainsi gérer le bi/ plurilinguisme des citoyens algériens et, de surcroît, conduire l'administration à s'élever dans sa fonction au rang des administrations dites modernes.

Or, une simple observation des pratiques linguistiques dans certaines administrations algériennes, en l'occurrence la traduction (sur les panneaux, plaques, documents, etc.), laisse constater une réalité toute à fait différente de celle évoquée précédemment. Les traductions sont ainsi de plus en plus rares dans le milieu administratif en particulier et l'espace public en général. Un phénomène qui ne peut avoir pour explication que la promulgation, dès le 16 janvier 1991, de la loi n° 91-05 (Article 4) portant généralisation et usage unique de la langue arabe : « *Les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, sont tenues d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la gestion administrative, financière, technique et artistique* » (Journal officielle de la république Algérienne, 1991 : 39).

En enquêtant ainsi auprès de certaines institutions et administrations publiques<sup>8</sup>, nous avons constaté que la langue française est quasi absente dans les traductions des écrits administratifs, enseignes, affichages, etc.. En effet, lors de notre investigation, qui s'est déroulée au niveau de la wilaya de Jijel<sup>9</sup>, nous avons remarqué que les traductions sont rarement déployées afin de favoriser les échanges avec les francophones ou ceux qui préfèrent tout simplement utiliser la langue française. Alors que des études menées sur les langues en

---

<sup>8</sup> Université, résidences universitaires, bureaux de poste, mairie, direction de la pêche maritime et des ressources halieutiques, [Caisse nationale de la sécurité sociale des travailleurs \(CNAS\)](#), etc.

<sup>9</sup> Ville côtière et portuaire de la Méditerranée, commune et wilaya située au Nord de L'Algérie. Gentilé : Jijelien (ne)

milieux professionnel et administratif (SEBAA, 2002 ; TALEB-IBRAHIMI, 1995) montrent que le français et l'arabe sont les langues les plus utilisées dans les différentes situations de communication au sein des administrations.

La problématique soulevée face à cette situation consiste principalement à déterminer la perception qu'ont les Algériens de la traduction, le statut qu'elle occupe dans leur imaginaire et son rôle quant à l'acquisition des langues étrangères. Il reste de surcroît à chercher quelles sont les solutions qui pourraient être proposées de façon à ce que la traduction puisse constituer un moyen fructueux favorisant la gestion de la diversité linguistique en Algérie et, le cas échéant, le développement des compétences linguistique des Algériens. Les questions fondamentales sur lesquelles notre problématique est axée sont ainsi de savoir : Quel statut, quel rôle et quelle utilité aura la traduction dans le milieu administratif en Algérie ? Qu'en pense le locuteur algérien ? Peut-on penser une traduction qui favorise l'acquisition des langues secondes et étrangères, en l'occurrence la langue française, pour les locuteurs algériens ? Comment ne pas faire fi de la traduction mais, par contre, en tirer profit afin de mieux gérer la question des langues dans l'espace public en Algérie, dans l'administration en particulier ?

Outre la réponse à ces questions, il s'agira également dans la suite de cet article de penser à l'amélioration de la compétence bi/plurilingue, dans la société algérienne à partir d'un dispositif de traduction écartant tout prisme socio-politique et idéologique de la réalité linguistique algérienne.

#### 4. FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

Comme démarche méthodologique, nous avons élaboré un questionnaire<sup>10</sup> structuré en trois phases, composées chacune de plusieurs items. Administré directement et indirectement à 168 habitants de la willaya de Jijel durant l'année 2021 (juin-octobre), ce questionnaire devait apporter des éléments de réponses à une problématique qui s'inscrit essentiellement en sociolinguistique.

Dans sa première phase (profil sociolinguistique), Notre questionnaire a pour vocation de dresser le profil sociolinguistique des sujets et de mettre en lumière leur discours épilinguistique quant aux langues en usage dans leur environnement social. Si nous étudions la perception, le statut et le rôle de la traduction dans l'espace public, cela suppose qu'il y aurait sans doute une influence du profil sociolinguistique des sujets sur ces trois deniers, ce qui serait l'effet de l'influence de leurs représentations langagières sur leurs choix et motivations. Il apparaît alors méthodologiquement nécessaire de se pencher sur l'impact que pourrait exercer l'imaginaire linguistique de nos sujets sur leur perception de la traduction et sur leur motivation quant au recours à cette dernière.

Dans sa deuxième phase (statut et utilité de la traduction dans l'espace public), les sujets sont invités à répondre à des questions relatives à la traduction, son statut et son utilité dans leur vie quotidienne. Dans la dernière phase (rôle de la traduction dans la vie quotidienne) est exploré le rôle de la traduction dans l'acquisition des langues étrangère et secondes, en particulier la langue française. Avant de poursuivre, notons que lesdits questionnaires ont été analysés de manières

---

<sup>10</sup> Le choix du questionnaire se justifie par le fait que notre présence n'est pas obligatoire sur le terrain de l'enquête, une méthode qui nous paraît plus judicieuse vue la crise sanitaire (Covid19) qui accentue le monde ces deux dernières années.

quantitative afin d'avoir des résultats statistiques, descriptifs et explicatifs, et qualitative pour explorer le côté significatif de notre corpus de recherche.

Quant à la technique d'observation, nous avons opté pour l'observation non participante pour ne pas influencer la situation étudiée. Dans un souci de fidélité au phénomène observé et de fiabilité des résultats, nous ne sommes intervenus que pour faciliter la tâche, et dans certains cas, nous avons même autorisé les sujets à rependre chez eux, ce qui leur a donné plus de temps quant aux questions nécessitant un moment de réflexion.

La constitution des données de l'enquête a été ainsi réalisée in situ avec les sujets. Ces derniers, choisis fortuitement, sont des étudiants universitaires et des professionnels (infirmiers, médecins, administrateurs, etc.) de la wilaya de Jijel. Il s'agit de 117 femmes et 51 hommes dont l'âge varie de 19 à 57 ans. Ils résident tous dans la wilaya de Jijel. Ils ont pour langue maternelle l'arabe dialectal (ce que nous avons pu confirmer à travers la question 05 du questionnaire), l'arabe standard comme langue de scolarisation (jusqu'au secondaire) et le français comme langue étrangère depuis le primaire<sup>11</sup>.

## **5. ANALYSE ET DESCRIPTION DES RESULTATS**

Sociolinguistique dans son essence, cet article vise à situer quantitativement et qualitativement la perception et le statut de la traduction institutionnelle dans la société algérienne et son rôle dans l'acquisition d'une langue seconde ou étrangère, le français en particulier. Nous présenterons ainsi dans ce qui suit l'essentiel des résultats que nous avons obtenus et nous terminons par une discussion de ces résultats.

---

<sup>11</sup> À partir de la rentrée scolaire 2003, l'enseignement de la langue française qui débutait auparavant en quatrième année fondamentale a été avancé de deux années.

### 5.1. Description du profil sociolinguistique des enquêtés

L'analyse des 168 questionnaires administrés révèle une compétence bilingue (parfois plurilingue) chez les sujets analysés (Question 09)<sup>12</sup>. La wilaya de Jijel constitue ainsi un terrain bilingue à double titre : bilinguisme social (arabe dialectal/ arabe standard) et scolaire (arabe standard, français). Tous les sujets, dont la majorité est du sexe féminin (69,64%), ont ainsi l'arabe dialectal comme langue maternelle, l'arabe standard comme langue de scolarisation et le française comme langue seconde (Q05-09). Leur maîtrise de cette dernière est souvent bonne ou assez bonne (Q08), ce qui put être illustré à travers leur niveau d'étude (Q06-07). Ces sujets sont ainsi dans l'ensemble des étudiants universitaires (inscrits dans différentes spécialités) ou des fonctionnaires exerçant dans différents domaines (secrétariat, comptabilité, médecine, administration, etc.).

De par leur usage des langues dans le quotidien (Q09), les sujets utilisent plusieurs langues pour communiquer dans leurs lieux de travail. A ce niveau, une forte valeur de prestige, repérée chez 78,57% des sujets, est ainsi conférée à la langue française, considérée le plus souvent comme : *S12<sup>13</sup> Moyen de communication au milieu de travail/ S23 un moyen d'étude dans l'école/ S55 ma deuxième langue/ S92 une deuxième langue que j'utilise pour des buts professionnels et administratifs/ S117 pour moi la langue française est la deuxième langue en Algérie/ etc.*). La langue française est ainsi souvent valorisée dans leur environnement social au détriment des autres langues.

A l'instar de toutes les wilayas de l'Algérie, la wilaya de Jijel dispose de son propre parler. Celui-ci constitue le moyen de communication de tous les sujets constituant notre corpus de

---

<sup>12</sup> Siglé désormais "Q".

<sup>13</sup> "S" pour désigner "Sujet".

recherche (Q09). En revanche, l'usage de la langue française et de l'arabe standard est réservé essentiellement aux situations formelles (le travail et les études). Les sujets déclarent ainsi à la lumière de la question 09 utiliser la langue française pour lire ou écrire dans des situations formelles (en particulier l'administration et l'université) et, en outre, dans des situations informelles (réseaux sociaux, entre famille et amis, etc.). Preuve que cette langue a encore un poids même après les efforts persévérants et incessants du Gouvernement algérien à l'éradiquer du paysage linguistique algérien en faveur de langue arabe (voir à ce sujet GRANDGUILLAUME, 2006) :

Quelle (s) langue (s) parlez-vous dans votre quotidien ? :  
*S09 dans mon travail, surtout en communication avec mes clients/ S39 avec les collègues, avec les amis sur les réseaux sociaux, je me suis habitué à discuter avec eux en français, c'est plus facile/ S81 dans mon travail surtout en communication avec mes patients.*

## **5.2. Perception, statut et usage de la traduction chez les sujets**

A la lumière de la question « Q 12 : *Que pensez-vous de la traduction ?* », posée dans le cadre de la deuxième rubrique et dont l'approche est essentiellement qualitative, nous avons constaté que les réponses confirment presque toutes que les sujets éprouvent en majorité des représentations positives quant à la traduction. Une posture qui se lit clairement dans leur recours à la traduction à la langue française dans leurs pratiques administratives, soit comme usagers ou personnel.

Pour certains, soit 54,76 % des sujets, elle constitue un moyen de communication très utile qui permet entre autres de faciliter la communication, assurer l'intercompréhension entre allophones, transmettre des informations, comprendre d'autres langues, etc. :

*S17 la traduction est vraiment utile dans notre vie quotidienne, elle facilite la communication avec les autres personnes qui comprennent d'autres langues. / S51 un moyen pour comprendre différentes langues/ S60 c'est un bon moyen si ce n'est un moyen essentiel de transmission des informations/ S75 c'est un moyen de se faire comprendre avec les étrangers.*

Pour d'autres, relativement moins nombreux, la traduction revêt une dimension pédagogique, elle constitue, comme le montrent les exemples sous-présentés, un moyen efficace d'apprendre et de maîtriser une langue étrangère. 45,83% des sujets partagent ainsi l'avis selon lequel la traduction est, outre ce moyen de communication, un outil pour développer leur vocabulaire dans une langue étrangère. Elle leur permet aussi de combler leurs lacunes en dehors de tout contexte pédagogique formel :

*S03 La traduction est un moyen très important pour connaître le français et apprendre des mots/ S09 Un moyen pour élargir notre vocabulaire, pour faire passer le message/ S42 Très utile pour combler les lacunes langagières de certains/ S57 Je trouve qu'elle est très importante, c'est un moyen qui nous aide à maîtriser la langue/ S73 Un moyen de communication et d'apprendre une langue qu'on ne connaît pas.*

Quant à la fréquence des traductions dans le milieu administratif (Q13), l'administration semble n'en avoir nullement cure dans ses différents services. La majorité des sujets interrogés (soit 82,14%) déclarent ainsi que l'usage de la traduction est peu fréquent dans le milieu administratif. Cette dernière se voit ainsi de plus en plus déliassée et son usage réduit pour ne toucher que les noms des institutions, les noms des services et, rarement, les affichages. Une donnée que nous avons vérifiée en leur demandant (Q14) d'estimer leur recours à la traduction en langue française une fois à l'administration (souvent, occasionnellement, jamais). Un grand nombre de

sujets déclarent ainsi recourir à la traduction à la langue française occasionnellement (soit 55,95%) ou jamais (soit 31,54%) étant donné l'indisponibilité et la rareté des traductions dans les administrations. A ce niveau, nous pouvons avancer que c'est la contrainte qui régit le recours de cette catégorie à la langue arabe dans ses pratiques langagières :

*S14 La traduction n'existe pas au niveau des administrations/ S24 Généralement dans les administrations on utilise la langue arabe et rarement la langue française, pourtant le monde comprend cette langue/ S49 Ça arrivent souvent quand il s'agit des administrateurs âgés car à leur époque il y avait que le français qui rode entre eux/ S96 Quand il y a des traductions, c'est bien pour comprendre en français/ S112 la traduction en français n'existe pas au niveau des administrations.*

Dans la question 15, nous avons cherché à rendre compte de la langue que ces sujets déploient dans la désignation des noms d'établissements, de fonctions et des documents administratifs. Les réponses nous ont permis de vérifier les résultats précédemment établis dans la question 14. La majorité des sujets à ce niveau (soit 83,33%) déclare désigner en français tout document, établissement et toute fonction relatifs à l'administration. Cela nous laisse dire que recours à la langue arabe n'est qu'une conséquence de l'absence croissante de la langue française dans les institutions algériennes, étatiques en particulier. Ainsi, les explications fournies s'articulent toutes, selon eux, autour de quatre raisons principales :

*S16 Ce sont les appellations les plus fréquentes dans notre société / S45 parce que tout le monde utilise le français/ S67 français des habitudes de mon enfance car je vis dans une société qui maîtrise le français/ S79 français c'est plus facile à comprendre et à représenter les choses désignées/ S103 c'est plus facile quand j'utilise ça.*

La question de la généralisation de la traduction dans l'administration algérienne (Q16) révèle également le statut qu'occupe la traduction, à la langue française en particulier, dans le milieu administratif. Comme le montrent les exemples sous-présentés, la traduction constitue un moyen facilitant les échanges, assurant l'intercompréhension entre Algériens et allophones et incarnant la diversité linguistique et culturelle en Algérie. A ce niveau, nous pensons que la généralisation de la traduction à la langue française dans le milieu administratif algérien serait un moyen de remettre à plat la dimension francophone de l'Algérie. Elle serait aussi une reconsidération d'une génération bilingue, celle d'avant les années 70<sup>14</sup>, qui utilisait et qui utilise encore la langue française dans l'administration. Une majorité importante des réponses négatives se rapportent ainsi à l'absence des traductions dans l'espace public. Une raison pour laquelle les sujets, particulièrement âgés (plus de quarante ans), se retrouvent contraints d'utiliser la langue arabe :

*S02 oui, je suis avec la généralisation car il existe plusieurs culture/ langue dans l'Algérie/ S11, oui, parce que tout simplement, il existe des gens, des entreprises, et même des personnes étrangères qui ont besoin de la traduction/ S51 oui pour faciliter les échanges/ S84 par considération aux générations précédentes francophones / S91 oui je suis d'accord, pour aider les étrangers à comprendre.*

A souligner que les réponses défavorables quant à la généralisation de la traduction n'ont pour explication que les représentations des sujets quant à cette langue. Ces dernières sont souvent relatives à son statut de langue de colonisateur dans le passé (Q10) et à la nécessité de préserver la langue arabe

---

<sup>14</sup> En 1976, le Gouvernement algérien procède à la réforme du système éducatif, une réforme qui prône l'utilisation exclusive de la langue arabe comme langue de scolarisation. Le processus d'arabisation totale est achevé pour les trois paliers en 1986 (TALEB IBRAHIMI KH., 2015).

compte tenu de son caractère sacré de langue de l'islam. Ces mêmes sujets déclarent utiliser la langue française dans leurs échanges administratifs pour désigner les différents documents, services, fonctionnaires, etc. Un phénomène qui atteste encore une fois le statut de prestige dont jouit la langue française dans le milieu administratif (GAHMIA, 2015).

Dans le cadre de la question 19 portant sur l'utilité/inutilité de la traduction à langue française dans l'administration algérienne, les analyses montrent qu'une majorité écrasante des sujets interrogés s'accorde sur le fait que la traduction est un moyen très utile dans la vie quotidienne. Elle permet entre autres, comme l'illustrent les exemples sous-présentés, le développement du vocabulaire, la promotion d'une langue au sein d'une société, la communication et l'intercompréhension quant aux étrangers :

*S01 pour mieux comprendre certains trucs dans mon domaine/ S22 Apprendre le sens en français/ S29 Pour favoriser les langues en Algérie même l'anglais, pour que les étrangers comprennent. /S16 Elle m'aide à comprendre des mots en français et comprendre aussi/ S55 Elle fait partie de notre culture/ S71 Parce que c'est un moyen de comprendre pour les étrangers et les vieux aussi/ S114 C'est un moyen de promouvoir cette langue et l'enseigner aux gens.*

### **5.3. Recours à la traduction dans l'acquisition de la langue française**

Dans cette rubrique, il s'agit de mettre en lumière le recours des sujets à la traduction dans le développement de leur compétence bilingue. Une attention toute particulière sera ainsi accordée ici à la traduction en milieu administratif comme moyen d'acquisition du lexique et des structures d'une seconde langue ou étrangère.

Dans cette perspective, nous avons cherché, dans le cadre de la question 18, à rendre compte de l'indispensabilité de la traduction à la langue française dans l'administration algérienne. Les résultats obtenus laissent constater que 63,69% des sujets pensent que la langue française est la deuxième langue utilisée en Algérie après l'arabe standard, c'est ce n'est pas la première quand il s'agit de l'administration. Comme illustré ci-dessous, ces sujets répondent avoir toujours recouru à la traduction en langue française afin de bien comprendre ou tout simplement parce que c'est la langue qu'ils maîtrisent le mieux quand il s'agit de l'administration. Ce constat vient ainsi consolider les constats obtenus dans la question 15 où il était question de mettre en lumière les langues qu'emploient nos sujets pour désigner tout ce qui administratif (documents, services, fonctions, etc.) :

*S01 La majorité de peuple algérien connaît la langue française/ S39 Oui parce qu'il y a des gens que comprends le français mieux et il l'aime/ S44 Oui parce que la plus part des administrations algérienne fonctionnent en langue française/ S65 Elle aide les gens francophones à comprendre, elle aide aussi à comprendre le sens des mots en français/ S88 Oui, parce qu'elle est la deuxième langue en Algérie elle fait partie de langues les plus parlée en Algérie.*

Dans la question 19, nous avons tenté de savoir dans quel genre de situations nos sujets recourent-ils à la traduction à la langue française. L'objectif était de cerner les causes régissant leur recours à cette pratique. A ce niveau, nous avons remarqué que si la traduction à la langue française est inutile aux yeux d'une minorité (soit 14,29%), une considération que nous lions à leurs représentations négatives quant à la langue française, l'avis de la majorité (soit 85,71%) se situe radicalement à l'antipode. Le recours à la langue française dans les traductions leur permet ainsi de comprendre tout écrit à caractère administratif (affiches,

plaques, documents, etc.), de faciliter les études et d'apprendre des mots dans cette langue:

*S14 Dans les termes scientifique et administratif/ S34 l'administration les plaques et les affichages/ S51 quand je trouve des difficultés en arabe/ S61 dans l'université/ S79 pour apprendre le français / S65 quand je veux découvrir un nouveau mot ou quand je ne connais pas un mot en français/ S94 des fois en lisant les plaques, les livres, en regardant les films/ S109 pour apprendre des mots et communiquer/ S117 l'université, l'administration démarche à l'étranger, pour maîtriser cette langue.*

A priori, l'explication que nous pouvons établir de ce dernier constat se rapporte au fait que les sujets recourent dans leur acquisition de la langue française à l'une des méthodes qui a marqué la naissance des méthodologies d'enseignement des langues : "la méthodologie traditionnelle" ou "grammaire-traduction". Cette dernière a toujours constitué l'une des stratégies les plus usitées dans l'apprentissage, voire l'acquisition, d'une seconde langue. Un constat encore plus concret dans les réponses à la question 20 où il est question d'illustrer l'utilité/ inutilité de la traduction à la langue française en particulier. A ce niveau, il semble y avoir une croyance collective selon laquelle la traduction serait la façon la plus efficace d'acquérir une langue étrangère. La majorité des sujets évoque le fait que la traduction soit (outre ce moyen de compréhension, de promotion des langues étrangères et d'accès à l'information pour les étrangers) un outil très pratique quant à la compréhension et l'acquisition du vocabulaire en particulier et la langue en général :

*S12 Pour mieux comprendre certains trucs dans mon domaine/ S34 Apprendre le sens en français/ S43 Pour favoriser les langues en Algérie même l'anglais et pour que les étrangers comprennent/ S66 Elle m'aide à comprendre des mots en français et apprendre aussi/*

*S93 Oui très important, et elle est utile pour mieux apprendre et communiquer.*

Par ailleurs, il devient de surcroît plus pertinent de savoir comment le recours à la traduction pourrait aider ces sujets à acquérir une langue ou à améliorer leur niveau quant à la langue française. Les réponses des sujets à la question 21, citées ci-dessous, laissent constater que l'acquisition du lexique est l'un des principaux avantages que l'on peut tirer de la traduction. Il en va de même avec la syntaxe lorsqu'il s'agit de traductions relativement longues. A ce stade, certains sujets vont jusqu'à mettre l'accent sur les limites de l'acquisition par le biais de la traduction en évoquant ses inconvénients, à savoir les erreurs (voir ci-dessous S28, S45), cela illustre clairement leur expérience quant à cette stratégie :

*S03 oui elle me permet de d'apprendre beaucoup de mots, de termes/ S28 oui, mais il faut savoir l'utiliser pour éviter les erreurs/ S45 elle pourrait être utile mais elle pourrait être inutile, ça dépend de la méthode utilisée/ S69 pour élargir le vocabulaire/ S72 oui elle aide à maîtriser la langue française et même l'anglais/ S14 Oui elle me permet de découvrir et d'apprendre de nouveaux termes/ S116 oui ça m'aide à apprendre et comprendre les mots et les phrases.*

Par ailleurs, si certains sujets admettent que leur recours à la traduction est pour "apprendre", la réponse de certains d'autres se situe complètement à l'antipode. Justement parce que ces derniers maîtrisent plus ou moins la langue française, leur recours a ainsi pour objectif de "comprendre". Or, ce dernier peut recouvrir diverses interprétations : que la langue arabe n'est maîtrisée même dans un marché linguistique où elle est particulièrement valorisée, c'est-à-dire l'administration, que même si elle est vraiment maîtrisée, son statut est encore fragilisé par la domination de la langue française.

La motivation pédagogique semble ainsi constituer la raison principale régissant le recours des sujets analysés à la traduction. Un fait que nous avons bien confirmé en leur posant une autre question pour savoir si le recours aux traductions institutionnelles leur a déjà servi de support pédagogique (Q22). La majorité écrasante d'entre eux (soit 88,69%) confirme y avoir fait appel afin d'apprendre un mot, sa signification, son orthographe, etc.

Pour le besoin de cerner les objectifs qui amènent nos sujets à recourir à la traduction, il est intéressant de savoir que la volonté d'apprendre la langue française est principalement la raison commune de tous les sujets quant à leur recours à la traduction (Q22). Ces derniers s'entendent tous sur le fait que leur recours aux traductions sur les plaques et les documents administratifs, par exemple, n'a pour objectif que le désir d'apprendre des mots nouveaux, enrichir leur vocabulaire et améliorer leur niveau dans cette langue.

A souligner que si l'objectif d'une partie de ces sujets (essentiellement des étudiants) est en générale d'apprendre la langue française, une autre partie a un objectif bien cerné. Ceux-ci expliquent ainsi leur recours par le besoin de maîtriser le jargon de leur domaine de travail. Souvent des fonctionnaires exerçant dans différents secteurs et ayant bénéficié d'une formation dispensée en arabe, ils recourent tous aux traductions afin d'améliorer leur vocabulaire dans un domaine bien particulier : *S15 Pour s'améliorer et pour nous aider à connaître des nouveaux mots (droit) / S38 pour comprendre certains mots dans la médecine / S113 pour pouvoir parler sur mon domaine avec des étrangers (pharmacie).*

## 6. DISCUSSION : VERS UNE TRADUCTION FRUCTUEUSE DANS L'ESPACE PUBLIC

Bien que de nombreux résultats intéressants aient surgi de l'analyse des questionnaires constituant notre corpus de recherche, nous nous limitons essentiellement à en exposer ici les plus pertinents. Ceux relatifs notamment à la perception et au statut de la traduction dans l'imaginaire linguistique des Algériens et à son rôle dans l'acquisition des langues étrangères, en l'occurrence le français.

Le premier résultat concernant la perception de la traduction en milieu administratif en Algérie met en lumière deux principaux constats. Comme pratique langagière, la traduction est souvent perçue comme un outil de communication très utile dans la vie quotidienne. Elle constitue ainsi à leurs yeux un moyen assurant entre autres l'intercompréhension entre locuteurs de langues différentes, facilitant l'accès à l'information aux allophones et incarnant la diversité linguistique en Algérie.

Comme pratique administrative, la traduction à la langue française est souvent jugée comme utile et indispensable par considération au statut de cette langue dans leur imaginaire linguistique : *langue de savoir, une deuxième langue, une langue de travail* (surtout quand il s'agit de l'administration). D'où l'attitude positive des sujets interrogés quant à sa généralisation dans l'administration algérienne. Ajouter à cela l'habitude d'utiliser cette langue pour désigner presque tout ce qui est administratif (nom d'institutions, document, fonction, service, etc.). Ce phénomène est explicitement présent même chez les opposants de la traduction et de la langue française en milieu administratif. A ce niveau, le recours à la langue arabe chez certains sujets n'a pour explication que l'absence croissante de la langue française dans les institutions algériennes, dans l'administration en particulier.

Par ailleurs, même si le recours des sujets aux langues étrangères dans la vie quotidienne est à de rares exceptions près une caractéristique majeure des sujets interrogés, l'utilisation exclusive de l'arabe dans l'administration chez certains d'entre eux est d'une ampleur considérable. "*L'absence de traductions*" et "*la contrainte d'utiliser langue arabe*" sont souvent les principales causes de ce phénomène. L'explication la plus logique à ce niveau se rapporte, à notre sens, à la volonté du Gouvernement à protéger et à promouvoir la langue arabe, et cela, pour des considérations religieuses et idéologiques, relatives à l'Islam et au statut de la langue française dans le passé.

Dans ce sillage, nous pouvons raisonnablement penser que, dans une situation de cohabitation de langues, la traduction est un moyen de gérer les conflits, elle ne pourra jamais en être un. La traduction constitue ainsi, outre cet outil de communication et d'accès à l'information, un moyen d'inclusion sociale. Sa présence n'est ainsi jamais génératrice de problèmes mais c'est plutôt son absence qui l'est.

Les analyses menées dans le cadre de cet article ont permis également de mettre la lumière sur une certaine motivation à apprendre une langue étrangère, le français en l'occurrence, à travers la traduction. Une motivation qui amène les sujets à recourir aux traductions sur les plaques, documents, affiches, etc. afin de développer par l'intermédiaire de la langue arabe leur vocabulaire en langue française. Une telle stratégie serait sans doute pédagogiquement fructueuse étant donnée qu'elle constitue une réponse à un « *besoin* » et non pas la conséquence d'une « *une contrainte* » d'apprendre une langue, un principe pédagogique qui a déjà fait ses preuves dans l'approche communicative en didactique des langues étrangères.

Dans cette perspective, nous sommes convaincus qu'une application d'un dispositif de traduction dans l'espace public pourrait fructueusement contribuer à l'amélioration des compétences linguistiques des citoyens algériens en dehors de l'école et à nourrir le bi/plurilinguisme dans la société algérienne. A ce niveau, nous pensons que les besoins et les exigences de la vie quotidienne, qui sont souvent les plus concrets que les besoins pédagogiques, sont la motivation la plus intrinsèque à la volonté d'apprendre/acquérir une seconde langue. La mission pédagogique assignée à la traduction ici – qui paraît de prime abord plus ou moins utopique – serait ainsi de subvenir à ce besoin d'apprendre en faisant valoir le statut des langues étrangères dans la société algérienne.

A ce niveau, nous sommes d'avis qu'un investissement en matière de traductions dans l'espace public en Algérie permettrait aux citoyens d'améliorer leurs compétences en langues étrangères, en l'occurrence le français. Le fait de se confronter quotidiennement à plusieurs langues dans l'espace public amènerait sans doute le citoyen à se familiariser avec ses langues et, à long terme, les acquérir en dehors de toute situation pédagogique formelle. L'objectif sera ainsi – sans prétendre faire maîtriser une langue aux citoyens – de leur inculquer le strict nécessaire du lexique qui leur permettra de faire face aux exigences de la vie quotidienne. Le contact permanent avec plusieurs langues fera ainsi naître des situations où le citoyen sera amené à enrichir son bagage linguistique et culturel en accumulant au fur et à mesure des mots nouveaux. Nous rejoignons en cela les propos de FRAGKOU E. pour qui :

*[...] l'homme, sujet apprenant par excellence, accumule des connaissances tout au long de sa vie, soit par le biais de l'enseignement, à savoir un cadre d'instruction formelle, soit par des procédés qui dépassent les limites d'une instruction purement institutionnelle. On apprend – mieux dire, on est prédisposé à et potentiellement*

*capable d'apprendre – sans pour autant être instruit, et ceci est également valable pour les langues, notamment notre langue première (désormais L1). (2018 : 291).*

Cet objectif pédagogique motivant le recours des sujets aux traductions pourrait ainsi être exploité dans le développement d'une compétence bilingue/ plurilingue dans la société algérienne. La mise en place d'un dispositif de traduction dans l'espace public devrait ainsi permettre aux citoyens, souvent pris dans l'état de l'idéologie de la langue unique, de développer une certaine ouverture sur la (es) langues de (s) de l'Autre. Elle leur permettra ainsi d'écarter toute considération ethnocentrique à l'égard des langues étrangères, considérées souvent comme menace à la langue arabe.

Il s'agit en somme dans cet article, sans prétendre épuiser le fond de la problématique posée, de réhabiliter la traduction au sein de la société algérienne où l'arabe, le tamazight, le français et l'anglais se côtoient dans tous les échanges de la vie quotidienne. Partant de la conception selon laquelle : « *il n'y a pas de politique de langue sans politique de traduction* » (MEYLAERTS, 2011 : 743), notre contribution invite à remettre à plat le statut de la traduction dans l'imaginaire des Algériens, à mettre en lumière son rôle dans le développement et la gestion du bi/plurilinguisme dans la société algérienne. La traduction à ce niveau serait un moyen efficace de gérer la diversité linguistique et, dans le cas d'une société qui à tort ou à raison maîtrise mal les langues étrangères, d'améliorer la compétence bi/plurilingue des citoyens.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

CAVALLI M. *et al.*, « L'éducation plurilingue et interculturelle comme projet », Division des Politiques linguistiques, DG IV/ EDU/ LANG, N°03, 2009, PP. 01- 13. « Disponible sur : <https://rm.coe.int/l-education-plurilingue-et-interculturelle->

[comme-projet-ce-texte-a-ete/16805a21a0](#) », (Consulté le 26/03/2022).

FONTENELLE, T., « La traduction au sein des institutions européennes », *Revue française de linguistique appliquée*, Vol.21, 2016, PP. 53-66. « Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2016-1-page-53.htm#pa3> », (Consulté le 07/11/2021).

FRAGKOU E., « Le rôle de la traduction dans l'apprentissage des langues : une perspective interculturelle pour l'avenir », 9<sup>ème</sup> Congrès Panhellénique et International des Professeurs de Français, Athènes, 2018, PP. 288-299. « Disponible sur : [https://www.researchgate.net/publication/340629238\\_Le\\_r\\_ole\\_de\\_la\\_traduction\\_dans\\_l'apprentissage\\_des\\_langues\\_une\\_perspective\\_interculturelle\\_pour\\_l'avenir](https://www.researchgate.net/publication/340629238_Le_r_ole_de_la_traduction_dans_l'apprentissage_des_langues_une_perspective_interculturelle_pour_l'avenir) », (Consulté le 03/04/2022).

GAHMIA, A., « Le français dans l'administration algérienne contemporaine : réalités et usages », *Synergies Algérie*, N° 22, 2015, PP. 237-245. « Disponible sur : <https://gerflint.fr/Base/Algerie22/gahmia.pdf> », (Consulté le 21/10/2021).

GRANDGUILLAUME, G., « La francophonie en Algérie », *Hermès, La Revue*, N° 40, 2004, PP. 75-78. « Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-3-page-75.htm> », (Consulté le 15/12/2021).

GRANDGUILLAUME, G., « La politique linguistique d'arabisation », *L'aménagement linguistique dans le monde* [En ligne]. « Disponible sur : [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-3Politique\\_ling.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/algerie-3Politique_ling.htm) », (Consulté le 27/12/2021).

*Journal officielle de la république Algérienne*, N° 03, 1991. « Disponible sur : <http://www.joradp.dz/JO8499/1991/003/FP39.pdf> ». Consulté le 04/04/2022).

- LANE-MERCIER G., MERKLE D., MEYLAERTS R., « Présentation : Traduction et plurilinguisme officiel », *Meta*, Vol 59, N°03, 2014, PP. 471–480. « Disponible sur : <https://doi.org/10.7202/1028652ar> ». (Consulté le : 18/11/2021)
- MEYLAERTS, R., « Translational Justice in a Multilingual World: An Overview of Translational Regimes », *Meta*, Vol 56, N°04. 2011, PP. 743-757. « Disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/2011-v56-n4-meta0154/1011250ar.pdf> ». (Consulté le 28/12/2021).
- QUEFFELEC, A. *et al.* 2002, « Chapitre III. La politique linguistique et culturelle de L'Algérie indépendante », dans *Le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues*, QUEFFELEC A., *et al.* (Dirs.) De Boeck Supérieur, 2002, PP. 41-65. « Disponible sur : <https://www.cairn.info/le-francais-en-algerie--9782801112946-page-41.htm> », (Consulté le 28/12/2021).
- SEBAA, R., *L'arabisation dans les Sciences Sociales: Le cas Algérien*, l'Harmattan, Paris, 1996.
- SEBAA, R., *L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée*, Dar el Gharb, Oran, 2002.
- TALEB IBRAHIMI KH., « L'école algérienne au prisme des langues de scolarisation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, N°70, 2015, PP. 53-63. « Disponible sur : <https://journals.openedition.org/ries/4493#authors> », (Consulté le 01 avril 2022).
- TALEB-IBRAHIMI, KH., *Les Algériens et leur(s) langue(s)*. Editions El Hikma, Alger, 1995.
- ZENATI, J., « L'Algérie à l'épreuve de ses langues et de ses identités : histoire d'un échec répété », *Mots. Les langages du politique*, N° 74. 2004, PP. 137-145. « Disponible sur : <https://journals.openedition.org/mots/4993> », (Consulté le 19/12/2021).





21. Pensez-vous que la traduction à la langue française pourrait vous aider à améliorer votre maîtrise de cette langue? **Oui**

**Non**

- Comment? .....

- Est-ce que cela vous a déjà aidé à apprendre des mots en français? .....

22. Dans quelles situations recourez-vous à la traduction à la langue française? Comprendre des mots Apprendre des mots  
Autres: .....

23. Dans quel but vous recourez à la traduction? .....